

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 8

Artikel: On repe de boutseri
Autor: Sami
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi



LA ROUTE DES MOINES BLANCS

II

TA première propriété, en quittant l'Abbaye de Haut-Crêt, aujourd'hui inexisteante, est le « Champ de Portaz » ainsi dénommé parce que situé devant la porte du monastère. C'est de là qu'il faut admirer, un matin d'automne, le manoir de la Dausaz. Le soleil levant rend plus chaudes les teintes des vieux toits de briques, — teintes indéfinissables parce que si variées, — harmonisées admirablement à l'or des bouleaux et aux ocre de la forêt qui les domine.

La Dausaz était, à l'origine, une de ces nombreuses fermes (granges) édifiées par les laborieux moines blancs.

Elle fut acquise, au début du dix-septième siècle, par la famille de Joffrey de Vevey dont l'aisance matérielle permit d'agrandir assez rapidement ce domaine par l'acquisition de certaines pièces de terre dans les alentours et de construire les bâtiments tels qu'on les voit aujourd'hui. 1612 : telle est la plus ancienne date gravée sur le fronton d'une porte.

Le personnage le plus marquant de cette famille est André qui obtint de LL. EE le consentement d'ériger la Dausaz en seigneurie et prête quernet, en 1665, se reconnaissant seigneur vassal de Messieurs de Berne.

Bons princes, LL. EE. lui accordent, pour lui et pour ses fils, et pour leur divertissement, la permission de chasser sur ses propres terres et de pêcher dans le lit de la Broye, mais sous cette réserve que ce soit... sans excès...

En 1663, André de Joffrey avait acquis, en homme sans doute très sensible aux choses pieuses, la petite chapelle annexée au temple paroissial de Châtillens. Il y fit poser un pavé de pierre de taille et « accommoder » une fenêtre du côté d'orient. Mais voilà, les années passent, la fenêtre tombe, mal assujettie ou mal entretenue ; les paroissiens se plaignent ; le bailli doit s'en mêler. Il s'en prend au conseil de paroisse, puis à M. de Joffrey qui lui répond en ces termes :

« Il vous a plu, monseigneur, de me donner que le terme de 15 jours pour cet ouvrage. Je doute fort que je puisse le faire dans un si court espace. Il faut là des menuisié, vitrié, serrurié, masson ; on n'a pas ces ouvrié quand on veu et quand même ils promettent de rendre leur ouvrage fini dans un temps marqué, il est bien rare qu'il tienne parole. »

« Quand au froid qui entre dans l'Eglise, c'est

par la faute des assistants. Il n'a tenu qu'au Paroissien ou à leur marguillé de fermer les contrevents quand il était nécessaire. S'il ne l'ont pas fait c'est par pure malice et pour rendre ma conduite odieuse et ridicule. »

On le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que les choses ecclésiastiques provoquent des discussions.

La famille de Joffrey a fait de la Dausaz un séjour agréable. Le site, charmant et calme, regarde vers les Alpes de Gruyères... On entre dans la cour rectangulaire par le sud. A l'ouest est le grand bâtiment de ferme, au nord, la tour carree au toit élancé, à l'est l'habitation, peu modifiée depuis sa construction, inachevée par endroits, abandonnée dans certains de ses locaux. Architecture simple, sans doute, mais élégante. Sous les fenêtres, le grand jardin entouré de murs est flanqué dans les angles de deux tourelles rondes d'un charme prenant. Dans l'une d'elles, on peut encore lire ces inscriptions évocatrices du dix-septième siècle :

« C'est ici la Chapelle de Musique des quatres frères, Bons Parents et Meilleurs Amis.

« François de Gingins, seigneur du dit lieu et baron de Lasarraz... l'un des quatre frères.

« Philippe de Stavayer, seigneur de Bussi près Destavaye et de Forel dessus Lucens et conseiller de Mesières... l'un des 4 frères. »

(Les deux autres noms sont illisibles.)

La Chapelle de Musique. Peut-on appeler plus poétiquement ce refuge d'où s'envolèrent tant d'accords harmonieux et qui fut sans doute l'origine de ces fêtes réunissant toute la belle jeunesse de la contrée ? Jusqu'à la Révolution vaudoise



— peut-être encore après — on allait danser à la Dausaz. Dans la belle saison, la pelouse devant la tourelle, sous les bouleaux, s'épanouissait de fleurs vivantes, aux toilettes gracieuses. En hiver, on se donnait rendez-vous dans cette grande salle de l'étage, décorée de fresques enrubannées.

« Nous avons fait le dernier nouvel-an à la Dausaz — écrit la coquette Henriette en 1794 — nous avons ri, nous avons dansé toute la nuit et nous nous sommes seulement envenues à la maison comme il sonnait la première pour le sermon. »

S'arrêter un instant à la Dausaz ! Il suffit de cela pour que le site évoque cette jeunesse aux goûts et à la vie simples, qui savait danser, et, surtout, qui savait rire.

Jacques Desbiolles.

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

III

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

III

ANNONCES :
Administration du Conte
Pré-du-Marché, Lausanne



ON REPE DE BOUTSERI

NEIN tiâ l'autr'hî noutron caion, na pecheinte bîta que devesâai fêre dein les trâi ceint nonante à bas mot. Coumeint l'è la coutema tsi no, no z'ein invitâ à sepâ quauqu' vesins et lo régent. Mâ, vè lè quat'r hâore, la Luise, ma fenna, arrevè tot épouâria :

— Te ne sâ pas cein que no z'arrevè, Sami ? que mè fâ.

— Et quié ? Lo fû è-te ào lé ?

— L'è bin pî ! Lo régent l'a la grippa ; pâo pas veni !

— La balle affére ! On se passerâ de Ili...

— Po ître treize à trâbllia ! Jamé de la via !

— Mè foto dè cliau chimagrée. On vâo medzî assebin treize que quatoze.

— N'è pas question dè medzî... mâ te sâ prâo que dû qu'on è treize à trâbllia, ion dâi treize va passâ dein l'annâïe, asse sù què lo caion lâi a passâ vue ! Te faut allâ ào velâdzo querî quauqu'on ein plièce dâo régent...

Faut vo dere que noutron domaine, la Venguetaz, sè trâové à trâi quart d'hâore dâo velâdzo, ein amont dâo Crêt-Pelâ. Cein ne mè soressâi pas tant de décheindre, mâ la Luise n'ein volliâi pas démodré et pu mè su de qu'ein passeint porrî bâire trâi décis ài Balances. Sudan parti po trovâ on ami ein plièce dâo régent que fasâi faux-bond, aprî qu'on eut décidâ d'invitâ lo cousin Marc.

— Mâ, te sâ. Sami, que mè dit la Luise, n'amîn pas la couseen Jenny, cliau batoilhe que n'a jamâi botsi de cancanâ. Lo Marc, tot solet et pî l'è bon !

Vè dan trovâ lo cousin Marc. L'è sa fenna que m'a reçu.

— N'ein fê boutséri, couseen, et n'ein quauqu'z amis à sepâ... pâot-ître que Marc n'è pas prâi quauqu' part sta veillâ. Vo faut excusâ se su on pou tard...

— Cein ne fâ rein, Sami... que mè répond la Jenny, à l'avis que Marc l'arrevè et l'âi de dinse :

— No sein invitâ à sepâ tsi lo cousin Sami, on lâi vo allâ, qu'ein dis-to, Marc ?

— C'è que... on ne vâo pas vo dereindzî, couseen ; vo z'ai prâo su à fêre ice... Se Marc pâo venî, cein farâ l'affére...

— Baugro de maulhonnîto ! que mè répond ! Vo z'arâ lo toupet dè m'emmenâ m' n'hommo po sè goberdzi, et dè mè lessi tote soletta à l'hôtto !... Farâi biau vère !

Et le dit à Marc, que n'osâve pas pipâ on mot.

— D'ailleur, te sâ prâo que lo syndico daisse venî oue po l'affére de la misa dé bou...

Et m'a quasu fotu frou dâo pâilo.

Mâ bin fallu vêre quauqu'on d'autro. Su z'u vê le martsau, qu'a perdu sa fenna, lâi a quauqu' senannè et l'è invitâ. Mâ l'avâi dou tsévau à ferrâ et, ein mè bin remâcheint, m'a fê compeindre que ne poâvè pas venî. L'asseceu, que

iè reincontrâ ein aprî, se tsaillessâi pas de grimpâ tant que tsi no, vu que l'aproutsé de septante. Lo dzudzo ètai à Lozena... A six hâorè n'avâi nion trovâ, et mè su décidâ à reveni à la Veggattaz. Mâ, à mi-coûta, mè trâovo nà à nà avoué lo taupi Gédéon. N'è, pardieu, pas on n'hommo tant ragoteint avoué sa barba eim-mêclâie, son chëste-moque, sè z'hâillons défrepenâ et sè chôques eimpacotâie. Mâ, m'a failliâi quauqu'on et l'è prâi avoué mé, tot conteint que l'irè.

Vo z'arâi failli ôûre la Luise quand no z'a vu arrevâ! et lè get que m'a fè! Mâ, l'ètai l'hâora dè sepâ et l'a dû sè soumettre, dâo momeint que l'avâi pouâire dès 13... Bon!

Mâ, à l'avis qu'ont allâve sè chetâ po medzi, vouâite que le Jules de la Pousta l'arrevè ein tomobile queri lo boûtsi et l'eimmenâ tot lo drâi po cein que l'avâi onna vatsé à abattre.

N'éteint donc oncora treize po sepâ! Que faillâde fêre?

— Faut-re reinvouyâ lo taupi, Luise?

— Rave! que mè répond, et le crie à la serventâ:

— Apportâde la fricâcha. Sami.

CONCOURS LITTERAIRE DU PREMIER AOÛT.

Le Jury désigné par la Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque (Heimatshutz) et la Société des Ecrivains suisses, réuni en séance plénière à Berne, le 10 novembre 1933, a décidé de proroger le Concours littéraire du Premier Août, pour la Suisse romande.

Cette faveur particulière se justifiait par les considérations suivantes. Les travaux de langue française livrés à la date du 15 septembre représentaient insuffisamment le caractère et l'esprit de la Suisse romande; leur nombre restreint était l'indice que l'essai littéraire tenté en faveur de la Fête Nationale n'avait pas atteint l'ensemble de la population et n'avait pas été compris des auteurs, ainsi que le prouvait enfin la médiocrité de nombreux envois.

En conséquence, le Jury, avec l'assentiment du Comité d'initiative, fixe au 30 avril 1934 le terme du concours limité à la Suisse romande. De la sorte, les œuvres couronnées pourront être représentées le 1er août 1934, au même titre que celles des autres régions.

Les travaux de langue française, précédemment soumis au concours, sont au nombre de dix-sept; quelques-uns sont dignes de retenir l'attention. Leurs auteurs ont la possibilité de les retirer auprès du Secrétariat général de la Société des écrivains suisses (Witikonerstrasse 250, Zurich) et de les remettre sur le métier. L'anonymat ayant été scrupuleusement respecté, les enveloppes cachetées leur seront en même temps renvoyées. Toute relation de ces auteurs avec le Secrétariat général restera confidentiel et le Jury n'en aura aucune connaissance. Les personnes qui ne retireraient pas leurs envois seront d'office maintenues au rang des concurrents.

Le concours prorogé a pour but exprès de rehausser par le moyen des lettres la célébration du Premier Août. Les œuvres, dont la valeur doit être indiscutable, seront composées en vue de représentations scéniques simples sur des places villageoises, dans des salles communales, voire dans des églises. Le drame, la comédie, les textes en prose ou en vers, éventuellement accompagnés par des chœurs, devront donc être conçus selon cette prévision.

Les patois romands sont admis en parfaite égalité avec le français.

Tenant compte des difficultés de transcription, le Jury ne jugera pas les œuvres dialectales d'après l'orthographe, mais d'après les idées et la valeur de leur expression. Il se réserve de s'adjointre, pour les juger, tous les conseillers qui lui seraient nécessaires. Les patoisants sont priés de noter sur leur texte le district ou la commune à laquelle appartient l'idiome.

Demandez les conditions au Secrétariat des écrivains suisses.

Bien raisonné. — Un client entre dans un café, tenu par le patron lui-même. Il commande :

— Deux décis et des petits pains!

Le patron lui sent le vin et pose sur la table le corbeillon avec dix petits pains tout frais que le boulanger venait d'apporter.

Dix minutes après, les dix petits pains étaient engloutis, acrosés chichement par les deux décis. L'écot payé, le client s'apprête à partir, mais le cafetier le rappelle :

— Dites-moi, mon ami - La prochaine fois, il se fait plus logique que vous entrez directement chez le boulanger et que vous fassiez venir d'ici les deux décis.

A BOULES DE NEIGE

JE ne sais si les gamins de mon village ont les mêmes ardeurs que ceux de ma générations; en tout cas, leurs jeux doivent être les mêmes, avec quelques variantes dues au progrès, quelques nouveautés hivernales, telles que l'usage du bob et du ski, et encore ce dernier est-il une exception par suite de la pénurie de pentes suffisantes pour un véritable entraînement.

Remontons donc par la pensée au temps très proche où la luge était reine, la bonne luge massive, rustique, faite à la maison, lente à la culbute et rapide comme l'oiseau, surtout si elle était de taille à porter trois ou quatre cavaliers; au temps où l'hiver était plus généreux en flocons et où les mains enfantines jouaient avec la neige, savaient en faire des boules et pouvaient en construire des bonshommes, des maisons et des blockhaus. Pauvres et riches, nous étions tous chaussés de galoches (socques), quelques-uns même portaient de solides guêtres en drap, et nous avions plaisir à nous enfoncer dans la neige, à crever les « gonfles », à nous y étendre pour y imprimer notre effigie dans toute sa grandeur, à nous y rouler pour nous relever en meuniers, à l'entasser, à la lancer en l'air, à nous en asperger, à nous en bombarder. C'était un environnement de sauts, de courses, de culbutés, de rencontres, de batailles, un chassé-croisé de diablotins plus follets les uns que les autres.

Nous jeter ce coton blanc comme on le ferait d'une poignée de farine, nous en éclabousser par paquets, ne suffisait pas à notre goût de la lutte correcte, bien ordonnée, d'où l'on sort réellement vainqueur ou vaincu; et alors, et surtout, c'étaient des combattants divisés en deux groupes (nous disions deux camps) qui se défaisaient, s'interpelliaient de noms de guerre.

Les sorties de classe à 11 heures et à 4 heures étaient le point de départ de ces joutes; on avait besoin de se dégourdir et se venger quelquefois sur le terrain une défaite de classe, une ruerie d'écolier, une bonne note obtenue en fraude, un pensum immérité. Le plus souvent, c'était bataille pour le simple plaisir de se mesurer, de faire assaut d'adresse entre ceux du centre et ceux du haut du village. Combat loyal; toute tricherie, toute trahison, étaient indignement signalées et condamnées, mais toute ruse de tactique, toute habileté stratégique, étaient acceptées. Celui qui était accusé et reconnu coupable d'avoir mouillé sa boule, d'y avoir mis un caillou pour noyau, était chassé comme indigne du titre de combattant.

La neige était pressée dans les mains de manière à former de vrais boulets, qui répondent à l'élan donné et aux lois de la balistique, assez lourds pour vaincre la résistance de l'air et atteindre le but, toutes les parties du corps. La tête devait être respectée, c'est-à-dire non visée, mais nul n'étant maître tireur, elle encaissait des projectiles plus souvent qu'à son tour.

Tout était pour le mieux quand le combat se terminait sans qu'un oeil ait été poché ou un tympan ébranlé. Quel entraînement, quelle ardeur quand le camp adverse représentait les Autrichiens, les Bourguignons ou les Armagnacs, et que nous nous croyions les vieux Suisses! Nous y allions à bras détendus comme des ressorts de la meilleure trempe, nous nous démenions mieux et plus à l'aise que des diables dans un bénitier.

Nous, ceux du haut, défendions pied à pied le terrain, cédant peu à peu parce que nous nous rapprochions de notre quartier, mais faisant de larges offensives, rompant les rangs de nos adversaires, les poursuivant isolément et leur infligeant une salutaire leçon. Les plus timides et les moins adroits fabriquaient les projectiles pour les as du groupe et s'abritaient derrière eux dans les moments critiques. Pan! pan! touché Burkhardt! — Manqué Halwyl! — Attrape celle-ci! — Vise mieux, Guillaume Tell! — Hardi, Confédérés, culbutons l'ennemi!

Plus d'une fois, le combat se termine par une prise de corps épique; chacun choisissait son ri-

val. La passe de lutte était généralement brève; les champions — peu caponnâts — roulaient dans la neige, et celui qui avait le dessus en frictionnait copieusement le visage du vaincu. Et l'on se séparait sans rancune, sans colère et sans grand dommage, sauf parfois aux livres et cahiers qu'un mauvais sac avait mal protégés ou qu'on avait déposés en lieux moins que sûrs. Nous avions tous l'air de coqs ébouriffés et nous clamions nos prouesses en coquericois orgueilleux.

Lorsque l'ardeur belliqueuse faisait défaut, nous cherchions à nous surpasser d'une manière intéressante: la bataille prenait l'allure d'un match d'adresse entre deux équipes de même formation. Les groupes se maintenaient à une distance de dix à quinze mètres et l'échange de boules se faisait en toute liberté de rythme et de vitesse, avec cette règle unique: celui qui était touché trois fois était mis hors de combat. La victoire appartenait au parti qui conservait le plus de valides. C'était plus stimulant que de viser un arbre ou un poteau téléphonique.

En dehors de ces « prises d'armes », je résistais rarement à la tentation de viser les cheminées; l'exercice prenait un attrait particulier, rendu plus puissant encore par la crainte d'être pris en flagrant délit. Pensez! faire tomber du ciel de blancs projectiles dans une marmite de bouillon ou une casserole de lait, éteindre à distance le feu d'un foyer, asperger la cuisinière, quelles délices! Je ne parle pas de la vaste cheminée à couvercle entr'ouvert, qui s'ouvrait, en bas, sur un chaudron où cuisait la pâtée aux porcs; le but était trop facile à atteindre et la réussite ne tirait pas à conséquences. Mais les petites fenêtres rectangulaires des hautes cheminées me faisaient signe et semblaient me narmer: quelle cible! Y faire entrer une boule comme un oiseau dans son nid mettait le comble à mon orgueil de « tirailleur » et entraînait à l'exercice nombre d'imitateurs.

Il fallait nous voir prendre la fuite ainsi qu'une volée de moineaux quand apparaissait un manche à balai menaçant; brandi avec une bordée de mots aigres et d'invectives virulentes! Nous avions la décence de rire sous cape, la complaisance de ne pas revenir à la charge une fois l'épouvantail remisé, quitte à recommencer le lendemain.

Hélas! je n'ai pas toujours échappé à la juste répression de mes méfaits et, suivant le dicton: « je n'ai rien perdu pour attendre ». Mon maître d'école dûment renseigné, s'entendait au rôle de juge, et mon brevet d'adresse m'a valu plus d'un pensum. Je ne suis cependant pas loin de croire que j'ai contribué à faire fermer les cheminées au-dessus des foyers et à généraliser l'usage des fourneaux potagers: les ramoneurs et les poêliers me doivent de la reconnaissance, tout aussi bien que les cuisinières, qui ont été ainsi préservées de fâcheux courants d'air et de volées de shrapnels neigeux provenant de tirs indirects.

*Ab ! quel bon temps, quel temps c'était!
Vous en souvenez-vous, mes frères?
Nous étions jeunes; tout chantait
Dans nos petites âmes fières.*

A. Gaillard.

GOSSES A LA PAGE

— Ah! que les femmes sont contrariantes! tu ne trouves pas, papa?

— Ce que je trouve, Robert, c'est qu'à douze ans, tu as une opinion sur les femmes et je trouve cela extraordinaire.

— Oh! j'en ai sur tout! mais on peut s'arranger avec des choses, tandis qu'avec les femmes, c'est impossible. Quand on veut aller dans un sens, elles vous forcez à aller dans un autre... Quand on désire une couleur, c'est une autre qu'il faut prendre, quand on veut...

— Tu as l'air tout à fait révolté...

— Je crois bien!

— Qu'est-ce qu'on t'a fait?

— Je voulais passer l'après-midi chez Jean et